



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 juillet 2020

### Dengue à La Réunion : le nombre de cas en diminution De rares complications ophtalmologiques liées à la dengue observées

Du 6 au 12 juillet, 67 cas de dengue ont été confirmés. Depuis quelques semaines, le nombre de cas de dengue est en nette diminution à La Réunion. Toutefois, la circulation du virus reste active dans 19 communes. La majorité des cas se situe dans l'ouest et le sud.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, des complications ophtalmologiques liées à la dengue ont été signalées chez une trentaine de patients (perte brutale et sévère de l'acuité visuelle, apparition de taches noires). Les symptômes apparaissent en moyenne 7 jours après le début des signes de la dengue. Une prise en charge spécifique a été mise en place dans les hôpitaux et des investigations sont menées par Santé Publique France en collaboration avec les praticiens hospitaliers pour mieux comprendre le phénomène déjà rencontré lors d'épidémies aux Antilles et en Nouvelle Calédonie. Aussi, les patients qui rencontreraient ces symptômes doivent consulter rapidement un ophtalmologue ou se rendre aux urgences d'un hôpital.

La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de poursuivre les mesures de prévention essentielles : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile.

#### Situation épidémiologique au 21 juillet 2020

*(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)*

Sur les 15 derniers jours, 19 communes sont concernées par une circulation du virus.

La part de cas concernant l'ouest augmente (52% des cas). Saint-Paul reste la commune la plus impactée.

Le sud connaît une baisse de cas et concentre 34% des cas, avec toujours un foyer principal à Saint-Pierre.

Dans le nord-est, la situation est stable et le nombre de cas signalé faible, la commune la plus touchée étant Saint-Benoit.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

#### Région Sud

- **Saint-Louis** (Cité Coco, La Rivière, Le Verval, Petit Bon Dieu, Le Ruisseau Terres Rouges, Le Gol les Hauts, Le Ouaki, Savignan)

#### Depuis le début de l'année

- **Plus de 16 350 cas** autochtones confirmés
- **620 hospitalisations**
- **1 700 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

- **Saint-Pierre** (La Ravine Blanche, Condé, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Sainte Céline, Ligne Paradis, La Morière, Basse Terre les Bas)
- **Les Avirons** (Le Ruisseau, Barouty, Fond Maurice)
- **L'Étang Salé** (Les Canots, Lambert, Ravine Sheunon, La Roche aux Oiseaux)
- **L'Entre-Deux** (La Mare, Le Bras Long, Grand Fond intérieur, Grand Fond extérieur, Le Chemin Tourangeau)
- **Le Tampon** (Trois mare les hauts, les 400, Bérive, Pont d'Yves)
- **Saint-Joseph** (Les Lianes)
- **La Petite Ile** (Le Chemin Jessy)

#### Région Ouest

- **Saint-Paul** (Carosse, Mont Roquefeuil, Grand Fond, Saint Gilles Les Hauts, Lotissement Gayette, Villèle, Grande Terre, Plateau Caillou, La Grande Fontaine, Le Ruisseau, Bouillon, Bellemene, La Plaine, La Saline Les Bains, Trou d'Eau, Lotissement Bellevue)
- **La Possession** (Moulin Joli, Halte-la, Lotissement Dodin, St Laurent, le Camp Magloire)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu, Le Butor, Le Plateau, Bois de Néfles Piton, le Portail, Quatre Robinets, Stella, Centre-ville, L'Étang, La Fontaine, Les Colimaçons)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Mondon, Cœur Saignant, Rivière des Galets)

#### Région Nord

- **Sainte-Marie** (La Mare, Les Gaspards)
- **Saint-Denis** (La Bretagne, Moufia, Le Chaudron)
- **Sainte-Suzanne** (Village Desprez)

#### Région Est

- **Saint-André** (Ravine Creuse)
- **Bras-Panon** (Les Avocatiers)
- **Saint-Benoît** (Centre-Ville, Bras Canot, Bras Fusil, Saint-Anne, Petit Saint-Pierre, La Confiance, Bras Madeleine)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

### Complications ophtalmologiques signalées chez des patients atteints de la dengue

Au cours des derniers mois, des complications ophtalmologiques liées à la dengue ont été signalées par des médecins libéraux, des urgentistes, et les services ophtalmologiques de plusieurs hôpitaux.

Des investigations visant à mieux décrire le phénomène ont été mises en place et se poursuivent sous la coordination de Santé Publique France, en lien avec les praticiens hospitaliers.

A ce jour, les investigations menées ont établi un lien possible avec la dengue chez une trentaine de patients. La survenue de ces complications est relativement rare et a été précédemment décrite chez quelques patients lors d'épidémies de dengue de sérotype 1 aux Antilles et en Nouvelle Calédonie.

***Ces manifestations sont caractérisées par une perte brutale, et parfois sévère, de l'acuité visuelle, associée ou non à la présence de scotomes (apparition de taches noires). Ces symptômes apparaissent en moyenne 7 jours après le début des signes de la dengue*** (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires et ou musculaires). Les patients concernés sont jeunes, avec une moyenne d'âge de 20 à 40 ans.

Une prise en charge spécifique est mise en place au niveau des hôpitaux de l'île.

***Les patients qui rencontreraient ces symptômes tardifs doivent consulter rapidement un ophtalmologue ou se rendre aux urgences d'un hôpital.***

## Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets...
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.  
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

**Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.**  
En effet, avec 3 types de dengue présents sur le territoire, ces personnes peuvent de nouveau être infectées par le virus.



**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Tél : 02 62 40 77 77  
Mél : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter et Facebook @Prefet974